

pour être ensuite livrés au public en de nombreuses éditions, on a de Mme de Duras : *Penches de Louis XIV*, extraits de ses lettres et de lettres manuscrites (Paris, 1827, in-16); *Reflexions et prières inédites* (Paris, 1830, in-18).

Mme la duchesse de Duras fut associée durant sa vie à toutes les œuvres de charité; longtemps elle fut présidente d'un bureau de bienfaisance; enfin elle fonda à ses frais et pour un certain nombre d'enfants une école primaire.

**DURAS** (Léopold), publiciste français, né à Limoges vers 1813, mort en 1863. Il collaborait à un journal républicain de la Haute-Vienne lorsqu'il se rendit à Paris pour entrer au *National*, dont il devint rédacteur en chef en 1848, à la place d'Armand Marrast. Duras y défendit avec talent les idées républicaines modérées, soutint la politique et la candidature à la présidence du général Cavaignac, travailla vaillamment, après l'élection de Louis Bonaparte, à rapprocher les différents groupes du parti républicain dont la division fut si funeste à l'avènement des principes libéraux, et fut, à la juste considération dont il jouissait dans la presse, de nombreux syndics des journalistes à la tribune de l'Assemblée nationale. Lors du coup d'Etat du 2 décembre, Duras passa en Belgique, puis il revint en France et alla habiter Bordeaux, où s'occupa de commerce.

**DURATION**, rivière d'Espagne, prov. de Ségovie. Elle prend sa source au versant septentrional de la Sierra de Guadama, non loin du petit village de son nom, coule du S. au N., baigne Sepulveda, San-Miguel, Peñafiel, et se jette dans le Douro, après un cours de 90 kilomètres.

**DURAVEL**, bourg et commune de France (Loir), cant. de Puy-l'Évêque, arrond. et de 30 kilom. N.-O. de Cahors, sur la rive droite du Lot; 1,776 hab. Haut fourneau. C'était autrefois une place très-forte où le garnison de Cahors, désespérant de résister contre les Anglais la vaste enceinte de cette place, se retira sous le règne de Charles V, et y brava avec succès toutes les forces que les ennemis envoyèrent pour l'assiéger. L'église paroissiale porte tous les caractères d'une haute antiquité; on y conserve le corps de trois saints, confés, dit-on, à cette église par Charlemagne, et dont l'exposition, qui a lieu tous les trois ans, attire un grand concours d'étrangers.

**DURAZZO** (*Draçach* en turc, *Duris* en slave), autrefois *Epidamius*, puis *Dyrrachium*, ville de la Turquie d'Europe, dans l'Albanie, sandjak et à 82 kilom. S. de Scutari, avec un port sur le cap Péli, dans l'Adriatique; 8,000 hab. Evénement remarquable de guerre; fortifications en ruine. Ce fut jadis une colonie corinthienne, dont la possession fut une des causes principales de la guerre de Troie. Elle fut prise par les Romains, puis par les Byzantins, elle était le passage le plus fréquenté pour se rendre d'Italie en Grèce en partant de Brindes. C'est là que Pompée se retrancha, désemparé de son armée, pendant que César y livrait la bataille de Pharsale. Lucain a immortalisé ces combats de Dyrrachium. En 1081 après J.-C. Robert Guiscard, dit l'empereur Alexis Comnène. Par la suite, Durazzo devint un duché qui fut possédé par plusieurs princes de la maison d'Anjou. La ville actuelle est bâtie dans une péninsule rocheuse, dont l'extrémité est occupée par un château moyen âge réparé par les Turcs; elle possède un port naturel, que quelques travaux d'art rendraient excellent; mais elle est presque réduite à une seule rue. Quelques tronçons de colonne et des débris de marbre encastrés dans les murailles et dispersés dans le cimetière sont tout ce qui reste de la ville antique. (Adolphe Joazeu, *Guide en Orient*.) Durazzo appartient aux Turcs depuis 1502.

**DURAZZO**, ancienne et illustre famille de Gènes, qui a fourni plusieurs doges à la république. Les principaux sont les suivants : Jacques, doge de 1573 à 1575, parvint à rétablir la tranquillité dans Gènes, déchirée par les factions, et à empêcher une intervention de l'Espagne. — PIERRE, doge de 1685 à 1687, répara les maux causés par la guerre que Gènes venait d'avoir avec Louis XIV, fit relever les édifices détruits pendant le bombardement de la ville, et ratifia le traité conclu à Versailles par son prédécesseur Lescarot. — JEAN-ETIENNE, doge de 1734 à 1738, sollicita les secours de la France pour compléter une inscription de Louis XIV sur les balcons de la ville, et fut le héros de la bataille de Versailles par son prédécesseur Lescarot.

**DURAZZO**, ancienne et illustre famille de Gènes, qui a fourni plusieurs doges à la république. Les principaux sont les suivants : Jacques, doge de 1573 à 1575, parvint à rétablir la tranquillité dans Gènes, déchirée par les factions, et à empêcher une intervention de l'Espagne. — PIERRE, doge de 1685 à 1687, répara les maux causés par la guerre que Gènes venait d'avoir avec Louis XIV, fit relever les édifices détruits pendant le bombardement de la ville, et ratifia le traité conclu à Versailles par son prédécesseur Lescarot. — JEAN-ETIENNE, doge de 1734 à 1738, sollicita les secours de la France pour compléter une inscription de Louis XIV sur les balcons de la ville, et fut le héros de la bataille de Versailles par son prédécesseur Lescarot.

**DURBACH** (Anne-Louise), femme de lettres allemande. V. KARSCHN.

**DURBAN**, bourg de France (Aude), ch.-l. du cant., arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Narbonne. Elle est connue par sa domination sur la mer.

**DURC** s. m. (dur-ber — de dur, et de ber). Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des *durcibidés*, et dont le nom scientifique est *durcibidés*.

— Encycl. Ce genre, qui fait partie du groupe des passeriformes, est caractérisé par un bec très-fort et bombe, recourbé en dessous à peu près comme celui des perroquets; des narines arrondies et cachées par de petites plumes dirigées en avant; une langue épaisse et épongeuse à sa pointe. Il comprend une seule espèce, c'est le *durcibidé ordinaire* (*Durcibida cinerea*). Sa longueur est d'environ 0m,10, et il représente assez bien pour la taille le gros-bec commun. Sa couleur est d'un rouge brun ou d'un gris rosé sur tout le corps, d'un rouge incarnat sur la tête et sous le ventre, avec du gris sur l'abdomen et sur l'anus, et une double ligne blanche sur les couvertures des ailes. Cet oiseau est, du reste, sujet à varier un peu pour la couleur, surtout avec l'âge. Il habite tout le nord des deux continents, et se tient d'ordinaire dans les forêts de pins, dont les graines forment sa principale nourriture. C'est surtout vers le mois d'avril qu'il arrive en grand nombre dans les régions septentrionales, et il fait aussitôt entendre son chant, qui est très-agréable. Mais bientôt il cesse de chanter et s'occupe de construire son nid, qu'il place sur les arbres; la femelle y pond quatre ou cinq œufs, qui éclosent vers la fin de juin. Aux approches de l'hiver, il se retire vers des contrées plus tempérées.

**DURBURGH**, ville de l'Indoustan anglais, présidence de Calcutta, ancienne prov. de Bahar, à 141 kilom. N.-O. de Patna, sur le Bockhita, petit affluent du Gange; 5,800 hab. Elève et commerce de chevaux.

**DURCET**, village et commune de France (Orne), cant. d'Althé, arrond. et à 23 kilom. de Domfront; 664 hab. La magnifique race bovine connue sous le nom de durcette, qui est due aux travaux du marquis de Torcy, grand propriétaire à Durcet. Cette race a été créée par voie de méliage entre les races normandes, schwiz et durham. Par ses formes, cette race se rapproche beaucoup de la race de Durham; cependant, au fond, elle a conservé des traces des variétés normandes et de Schwitz. Elle a les membres plus longs et plus gossus que le durham, l'encolure trop épaisse et trop lourde, et la poitrine encore trop étroite. Elle donne de 66 à 67 pour 100 de viande nette, et entre 16 et 17 pour 100 d'issues. C'est une race précieuse, qui fournit de la bonne viande; mais elle est impropre et à donner du lait et à travailler. M. le marquis de Torcy fera sans doute connaître un jour aux éleveurs à quel point la race qu'il a créée peut être utile pour améliorer leur bétail, et il fait maintenant que le mérite des reproducteurs mette en réputation cette race et fixe l'opinion sur son avenir. Il est regrettable de ne point trouver un seul animal de la race Durcet ailleurs que chez M. de Torcy; s'il devait en être toujours ainsi, cette race ne mériterait pas sa qualification.

**DURCET**, village et commune de France (Orne), cant. d'Althé, arrond. et à 23 kilom. de Domfront; 664 hab. La magnifique race bovine connue sous le nom de durcette, qui est due aux travaux du marquis de Torcy, grand propriétaire à Durcet. Cette race a été créée par voie de méliage entre les races normandes, schwiz et durham. Par ses formes, cette race se rapproche beaucoup de la race de Durham; cependant, au fond, elle a conservé des traces des variétés normandes et de Schwitz. Elle a les membres plus longs et plus gossus que le durham, l'encolure trop épaisse et trop lourde, et la poitrine encore trop étroite. Elle donne de 66 à 67 pour 100 de viande nette, et entre 16 et 17 pour 100 d'issues. C'est une race précieuse, qui fournit de la bonne viande; mais elle est impropre et à donner du lait et à travailler. M. le marquis de Torcy fera sans doute connaître un jour aux éleveurs à quel point la race qu'il a créée peut être utile pour améliorer leur bétail, et il fait maintenant que le mérite des reproducteurs mette en réputation cette race et fixe l'opinion sur son avenir. Il est regrettable de ne point trouver un seul animal de la race Durcet ailleurs que chez M. de Torcy; s'il devait en être toujours ainsi, cette race ne mériterait pas sa qualification.

**DURCIBIDÉS** s. m. (dur-sir — rad. dur). Rendre dur : *La geleée durcit le sol. Un valet durcit un pieu au feu pour en crever l'œil de Polyphème.*

Fig. Hébéter, paralyser : *Il y a des gens dont la présence fait sçurer vos pensées; d'autres qui glacent et durcissent votre imagination, comme la geleée fait de la terre.* (A. Karr.)

Endurcir, fortifier : *Dès leur première jeunesse, on les préparait à la guerre, on les durcissait aux travaux, on les accablait aux périls.* (Boss.)

v. n. ou intr. Devenir dur. *Les œufs, plongés dans l'eau bouillante, durcissent en cinq minutes. On fait durcir ce bois avant de l'employer.*

**DURCISSEMENT** s. m. (dur-si-se-man — rad. durcir). Action de durcir, de rendre dur : *Le durcissement des bateaux de télégraphe.* || Action de durcir, de devenir dur : *Le durcissement des os s'opère avec l'âge.* (Buff.) || Etat de ce qui est durci : *Le durcissement de ces œufs est incomplet.*

**DURCISTE** (René-Jean), poète, romancier et historien français, aussi médiocre que fécond, né à Rouen en 1776, mort à Paris en 1810. Il entra d'abord dans l'atelier de David, alla même à Rome pour y continuer l'étude de la peinture; mais, le mouret de maître et d'excess de boisson. Nous citerons de lui : *Austerlitz*, poème en deux chants (1806, in-8); *Campagne de Moscou* en 1812 (1814, in-8); *Épigrammes et faits mémorables de l'histoire de France* (1814, in-12); *Histoire anecdotique du Sénat dit conservateur* (1815, in-8); *Histoire de la Convention* (1817, 2 vol. in-12); *Histoire littéraire et philosophique de Voltaire* (1818, in-8).

**DURÉE** (Jean-Baptiste), écrivain et industriel français, né à Fay (Maine-et-Loire) en 1820. Tout jeune encore, il se fit remarquer à Nantes, où il avait été élevé, par quelques écrits politiques et économiques, et fit partie, comme adjoint, de la municipalité indépendante dans cette ville après la révolution de février 1848; mais il ne tarda pas à se démettre de ses fonctions, partit pour l'Amérique et revint en France qu'en 1852. Il publia alors dans quelques journaux de Paris, entre autres dans le *Moniteur industriel*, une série d'études sur l'agriculture, le commerce et les manufactures des Etats-Unis, et fit paraître dans la *Revue coloniale*, recueil publié par le Ministère de la marine, une étude remarquable sur la *Culture de la canne et la fabrication du sucre à la Louisiane*. On dit encore à cet écrivain spécialiste un volume sur la *Fabrication du sucre de betterave dans les rapports avec l'agriculture et l'alimentation publique*, et quelques brochures sur la question des sucres. Enfin il est le fondateur et le directeur du *Journal des fabricants de sucre*, où il s'est successivement occupé de l'économie rurale, de l'économie industrielle, comme théoricien et comme praticien des plus habiles.

**DURÉA DE LA MALLE** (Jean-Baptiste-Joseph-René), excellent traducteur français, membre de l'Institut (1804), né à Saint-Hippolyte en 1742, mort en 1807. Envoyé à Paris à l'âge de sept ans, il fit de brillantes études au collège du Plessis, remporta le prix d'éloquence sur La Harpe, celui de poésie latine sur Dehelle, se lia étroitement avec ce dernier, et, possesseur d'une grande fortune, se plut à réunir chez lui les écrivains les plus distingués. Une traduction de *Tacite*, qu'il publia en 1790 (3 vol. in-8), est le fondement de sa réputation littéraire. Elle lui avait demandé quinze années de travail. Pour la première fois, l'historien romain trouvait dans notre langue un interprète digne de lui, et pour la rigueur du style et pour l'exactitude de la traduction, qui eut un légitime succès, a été souvent réimprimée : une des dernières éditions est celle de 1827 (6 vol. in-8). Depuis, la belle version de Burnouf l'a remplacée. Duréa de la Malles a été mentionné par la Révolution, reçut de la Convention nationale un secours de 2,000 livres (1795). Bonaparte l'appela au Corps législatif. On a publié de lui, après sa mort : *Œuvres complètes*, traduction nouvelle (1808, in-8); *Tite-Live*, traduction terminée par Fr. Noël (1810-1812, 15 vol. in-8).

**DURÉA DE LA MALLE** (Adolphe-Jules-César-Auguste), poète et érudit, membre de l'Académie des inscriptions, fils du précédent, né à Fay en 1777, mort en 1837. Il fit de excellentes études sous la direction de son père, et s'adonna quelque temps à l'art du dessin. Ayant entrepris, en 1792, un voyage d'artiste, il parcourut avec plusieurs amis la Flandre, la Normandie et la Bretagne; à pied et le sac sur le dos; mais, pris pour des émigrés ou des ingénieurs anglais qui relevaient le plan des côtes, les jeunes touristes se virent arrêtés à Touques et sur le point d'être passés par les habiles d'après le système accordé à cet époque les autorités les sauvées.

**DURÉA** s. f. (du-rié — rad. durer). Action de durer, permanence de l'existence : *Ce qui dure, plus que tout, l'assoupissement dans les États, c'est la durée du mal.* (La Rochefoucauld.) *Les hommes en puissance croient à la durée du présent.* (Mme de Staël.) *La durée du pouvoir de Bonaparte était une leçon d'immortalité continuelle.* (Mme de Staël.) *Il ne manque à l'amour que les durées; faites que la beauté reste, que la jeunesse demeure, que le cœur ne se puisse lasser, et nous reproduirons le ciel.* (Chateaub.) *Rien n'est durable comme les fables, et leur vérité tient surtout à leur analogie avec l'agriculture et l'industrie.* (St.-M. Girard.) *En France, les abus sont comme les rois, ils s'y légitiment par leur durée.* (E. de Guizot.) *Tout pendant lequel dure l'objet; existence considérée sous le rapport de sa permanence : C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide.* (Mass.) *La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque sorte par celle du temps de l'accroissement.* (Buffon.) *Rien n'est plus incertain que la durée de la vie de chaque homme en particulier.* (J.-J. Rouss.) *La notion d'une durée limitée nous suggère la notion d'une durée sans bornes qui n'a pas pu commencer, qui ne pourrait pas finir.* (Royce-Collard.) *La durée normale de la vie de l'homme est d'un siècle.* (Flourens.) *Le temps est la durée de la nature, l'éternité est la durée de Dieu.* (Descartes.) *Dieu ne peut rien ajouter au bonheur de ceux qui l'aiment que de leur donner la durée de sa vie.* (J.-J. Rousseau.) *Le chemin de fer a augmenté la durée de l'existence humaine et réduit la distance des lieux.* (Toussent.) *La vie est un flambeau qui doit se consumer lentement; plus il jette d'éclat, moins il a de durée.* (M.-A. Pétit.) *On ne justifie pas une usurpation ou une tyrannie par sa durée; plus, au contraire, une usurpation ou une tyrannie a duré, plus elle est odieuse et près de sa perte.* (Ch. Renou.)

Il n'est rien ici-bas d'éternelle durée. MALHERBE.

Nulla felicitas est de longue durée. Et celle de l'amour est la moins assurée. GILBERT.

Qualité de ce qui dure, durabilité : *L'accroissement croissant est le véritable signe de la durée.* (J.-D. Maistre.)

— Absol. Temps, succession des instants : *La durée n'est pas en l'absolu, car elle n'est qu'une relation.*

— Fam. Etre de durée, durer, être propre à durer longtemps : *Le beau temps, à propos de l'unité de durée, la pause vaut une durée; mais on marque par une pause le silence, non seulement d'une mesure à quatre temps, mais de toute espèce de mesure, simple ou composée.* (Buffon.)

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Syn. Duré, temps. Duré rappelle l'au-

jours l'idée des choses qui durent, c'est-à-dire qui existent, pendant une suite de moments; on dit : la durée d'un règne, d'une maladie, etc.; et, lors même qu'on ne désigne pas la chose dont l'existence est ainsi mesurée, l'esprit aperçoit d'une manière vague les choses dont l'existence se prolonge et se mesure. Temps est plus abstrait; il exprime la durée en elle-même; il est vrai, mais cette idée est plus difficile à saisir, il est vrai, mais que tout le monde comprend aisément comme on comprend l'espace.

— Encycl. Mus. « Les alphabets de toutes les langues, dit M. Pétis, n'ont qu'un objet, celui de représenter des sons. L'alphabet musical est plus compliqué, car il faut que ses signes d'intonation se combinent avec ceux de durée, et même que les notes indiquent une avarie éveillée l'attention du monde savant par un série de mémoires sur divers points peu connus de la géographie ancienne; sur la population, l'administration, les finances, l'héritier de l'argent, les poids et mesures, l'agriculture dans l'antiquité, particulièrement chez les Grecs et les Romains, et dans la France du moyen âge. Ces importants travaux ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, les *Annales des voyages*, la *Bibliothèque de l'école des chartes*. Parmi les ouvrages d'érudition qu'il publia en volumes, il faut citer : *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée* (1807, in-8); *Mémoire sur la position de la roche Tarpeienne; Mémoire sur la prononciation du grec et du latin* (1816, in-8); *Poïétique des anciens, ou De l'attaque et de la défense des places avant l'invention de la poudre* (1819, in-8), avec atlas, livre qui ne traite que des Égyptiens, des Hébreux, et qui a été complété par des mémoires lus à l'Académie en 1821 et 1822, sur les Grecs et les Romains; *Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de région d'Agor* (1827, in-8), ouvrages entrepris par ordre du gouvernement; *Peyssonnet et Desfontaines, Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger* (1838, 2 vol. in-8), une carte et six planches; *Économie politique des Romains* (1840, 2 vol. in-8); *Afrique ancienne* (1847, in-8), faisant partie de l'*Univers pittoresque* de Firmin Didot.

**DURÉE** s. f. (du-rié — rad. durer). Action de durer, permanence de l'existence : *Ce qui dure, plus que tout, l'assoupissement dans les États, c'est la durée du mal.* (La Rochefoucauld.) *Les hommes en puissance croient à la durée du présent.* (Mme de Staël.) *La durée du pouvoir de Bonaparte était une leçon d'immortalité continuelle.* (Mme de Staël.) *Il ne manque à l'amour que les durées; faites que la beauté reste, que la jeunesse demeure, que le cœur ne se puisse lasser, et nous reproduirons le ciel.* (Chateaub.) *Rien n'est durable comme les fables, et leur vérité tient surtout à leur analogie avec l'agriculture et l'industrie.* (St.-M. Girard.) *En France, les abus sont comme les rois, ils s'y légitiment par leur durée.* (E. de Guizot.) *Tout pendant lequel dure l'objet; existence considérée sous le rapport de sa permanence : C'est le destin des choses humaines de n'avoir qu'une durée courte et rapide.* (Mass.) *La durée totale de la vie peut se mesurer en quelque sorte par celle du temps de l'accroissement.* (Buffon.) *Rien n'est plus incertain que la durée de la vie de chaque homme en particulier.* (J.-J. Rouss.) *La notion d'une durée limitée nous suggère la notion d'une durée sans bornes qui n'a pas pu commencer, qui ne pourrait pas finir.* (Royce-Collard.) *La durée normale de la vie de l'homme est d'un siècle.* (Flourens.) *Le temps est la durée de la nature, l'éternité est la durée de Dieu.* (Descartes.) *Dieu ne peut rien ajouter au bonheur de ceux qui l'aiment que de leur donner la durée de sa vie.* (J.-J. Rousseau.) *Le chemin de fer a augmenté la durée de l'existence humaine et réduit la distance des lieux.* (Toussent.) *La vie est un flambeau qui doit se consumer lentement; plus il jette d'éclat, moins il a de durée.* (M.-A. Pétit.) *On ne justifie pas une usurpation ou une tyrannie par sa durée; plus, au contraire, une usurpation ou une tyrannie a duré, plus elle est odieuse et près de sa perte.* (Ch. Renou.)

toutes les notes sont des *ut*, bien que chacune d'elles représente une valeur différente.

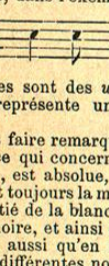
— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

longueur ou leur brièveté, mais, au contraire, sous le point de vue de la durée, on ne fixe que le temps qui s'écoule pendant qu'on fixe la note sur la portée, et on ne désigne pas la chose dont l'existence est ainsi mesurée.

— Encycl. Mus. « Les alphabets de toutes les langues, dit M. Pétis, n'ont qu'un objet, celui de représenter des sons. L'alphabet musical est plus compliqué, car il faut que ses signes d'intonation se combinent avec ceux de durée, et même que les notes indiquent une avarie éveillée l'attention du monde savant par un série de mémoires sur divers points peu connus de la géographie ancienne; sur la population, l'administration, les finances, l'héritier de l'argent, les poids et mesures, l'agriculture dans l'antiquité, particulièrement chez les Grecs et les Romains, et dans la France du moyen âge. Ces importants travaux ont été insérés dans le *Magasin encyclopédique* de Millin, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, les *Annales des voyages*, la *Bibliothèque de l'école des chartes*. Parmi les ouvrages d'érudition qu'il publia en volumes, il faut citer : *Géographie physique de la mer Noire, de l'intérieur de l'Afrique et de la Méditerranée* (1807, in-8); *Mémoire sur la position de la roche Tarpeienne; Mémoire sur la prononciation du grec et du latin* (1816, in-8); *Poïétique des anciens, ou De l'attaque et de la défense des places avant l'invention de la poudre* (1819, in-8), avec atlas, livre qui ne traite que des Égyptiens, des Hébreux, et qui a été complété par des mémoires lus à l'Académie en 1821 et 1822, sur les Grecs et les Romains; *Recherches sur l'histoire de la partie de l'Afrique septentrionale connue sous le nom de région d'Agor* (1827, in-8), ouvrages entrepris par ordre du gouvernement; *Peyssonnet et Desfontaines, Voyages dans les régences de Tunis et d'Alger* (1838, 2 vol. in-8), une carte et six planches; *Économie politique des Romains* (1840, 2 vol. in-8); *Afrique ancienne* (1847, in-8), faisant partie de l'*Univers pittoresque* de Firmin Didot.

Il est utile de remarquer que les dénominations de *doubles-croches*, *triples-croches*, *quadruples-croches*, signifient précisément le contraire de ce qu'elles sont appelées à exprimer; car, au lieu de doubler, de tripler ou de quadrupler la croche, comme leur dénomination semblerait l'indiquer, ces différentes figures de notes n'en représentent, au contraire, que le fractionnement. Ces qualifications fausses prennent leur origine dans le double, le triple ou le quadruple crochet qui termine la note à l'extrémité de sa queue. Avec beaucoup plus de logique et de raison, les Allemands donnent à ces différentes notes les noms de *demi-croche*, *de quart de croche* et *de huitième de croche*.

Il est bien entendu que, quelle que soit la forme de la note, au point de vue de la durée, elle représente et de la longueur qu'elle doit avoir, son intonation ne varie en aucune façon, et que, sous ce rapport, son nom reste le même. Ainsi, dans l'exemple que voici :



Il est bien entendu que, quelle que soit la forme de la note, au point de vue de la durée, elle représente et de la longueur qu'elle doit avoir, son intonation ne varie en aucune façon, et que, sous ce rapport, son nom reste le même. Ainsi, dans l'exemple que voici :

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.

— Mus. Temps pendant lequel on doit maintenir un son, une note ou un silence, et qui varie suivant le mouvement et la mesure ou de morceaux de musique. On dit aussi VALEUR.